

*Questions orales***LE REVENU NATIONAL****LA FAÇON DONT LES FONCTIONNAIRES TRAITENT LES FAMILLES DES PÊCHEURS**

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré au groupe d'étude conservateur sur les activités du ministère du Revenu que les fonctionnaires de ce ministère, avec l'aide de la GRC, pratiquaient des descentes policières dans les foyers de pêcheurs et que, pour vérifier les activités de ces citoyens respectueux de la loi, ils utilisaient des techniques d'interrogatoire comme celles qu'on emploie pour les criminels. Le ministre a ajouté que le ministère du Revenu national avait terrorisé et démoralisé ses concitoyens en semant la crainte et la méfiance parmi eux.

Puisqu'il sait parfaitement bien que c'est lui, finalement, qui doit rendre compte des agissements condamnables de son ministère contre des citoyens respectueux de la loi, comment peut-il refuser, en toute conscience, de remettre sa démission pour que les gens reprennent confiance dans notre régime fiscal, non seulement au sein même du ministère du Revenu national, ou dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais partout au Canada?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais que le député démontre un peu plus de sens commun. Je suis convaincu que cette déclaration est une grossière exagération des faits. Ce n'est pas du tout la façon d'agir du ministère du Revenu national vis-à-vis des contribuables canadiens.

[Traduction]

M. McMillan: Le ministre vient de traiter le ministre des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard de menteur.

LE FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, cela fait des mois déjà que le ministre nous donne la preuve qu'il n'est pas compétent dans le domaine administratif. Il a induit les Canadiens en erreur au Parlement en ce qui concerne les contingentements qui existent dans son ministère. Il ne tient plus du tout les rênes de son ministère. Les contribuables ne le croient plus capable de se montrer juste et équitable. Faudrait-il une révolte des contribuables pour que le ministre démissionne?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député dit que le ministère est un ministère hors de contrôle. Je dois lui rappeler que nous sommes actuellement en train de traiter plus de 17 millions de formulaires d'impôt de contribuables, et que jusqu'à ces jours derniers nous avions déjà pour plus de 500 millions de dollars retournées aux contribuables canadiens. Nous sommes plus d'un mois en avance sur la cédule de l'an dernier, et, monsieur le Président, si ça ce n'est pas de l'efficacité et un ministère bien mené, je me demande ce que cela peut être.

[Traduction]

LE STATUT DE L'ASSOCIATION DES LIBERTÉS CIVILES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et concerne le peu d'emprise qu'il a sur son ministère. Témoinant hier devant le comité d'étude du PC sur le ministère du Revenu, des cadres de l'Association des libertés civiles dans la région de la capitale nationale ont signalé qu'au début de 1982, leur association a reçu des dons valant près de \$10,000 afin de venir en aide à un citoyen canadien dont la cause était particulièrement frappante.

A l'automne de 1982 le président, Don Whiteside, a eu besoin de renseignements généraux à propos de la déclaration d'impôt de l'association; tout à fait par hasard, il a donc appris à son grand étonnement, que cette dernière avait perdu depuis quelques années sa qualité d'organisme de charité aux fins de l'impôt. Le ministre veut-il nous expliquer pourquoi il a permis à ses fonctionnaires de saper le travail important de cette association? Pourquoi cette révocation de statut s'est-elle effectuée à l'insu des intéressés et sans qu'ils puissent demander une révision?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord rappeler au député qu'il m'est extrêmement difficile de commenter un cas particulier pour la bonne raison que les dispositions de la loi m'en empêchent. Deuxièmement, s'il avait eu l'amabilité de porter ce cas à mon attention, j'aurais pu examiner les faits.

Cependant, j'aimerais lui indiquer que lorsqu'un organisme fait défaut de se conformer au contrat qu'il signe avec la société, puisque les organismes de charité doivent fonctionner suivant des règles strictes pour que ce système soit administré de façon équitable, il en est averti.

Si dans ce cas particulier il a pu y avoir une erreur, j'inviterais le député à ne pas en tirer une règle générale et je suis convaincu qu'il connaît suffisamment la façon dont cette division est administrée pour éviter de tirer une telle conclusion.

[Traduction]

M. McLean: Monsieur le Président, on peut difficilement demander aux organismes bénévoles du Canada de faire confiance au ministre et à ses fonctionnaires pour leur sens de l'équité alors qu'ils prennent leurs décisions en faisant fi de la courtoisie la plus élémentaire. Pour répondre au ministre, j'ai signalé ces dernières semaines le cas de la B.C. Human Rights Association et celui de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, qui ont toutes deux subi un traitement arbitraire.

LES ACTIVITÉS POLITIQUES DES ORGANISMES CANADIENS DE BIENFAISANCE

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, le ministre confirmerait-il le rapport selon lequel son ministère aurait autorisé que cinq autres juristes soient engagés pour enquêter sur les activités politiques des organismes canadiens de bienfaisance?